

Mairie de Canly



21, rue des Écoles – 60680 CANLY
Téléphone : 03 44 83 97 72
accueil@canly.fr
www.canly.fr

PROCES-VERBAL **REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL** **03 JUILLET 2025**

L'an deux mil vingt-cinq le trois juillet, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur GUIBON Lionel, Maire.

Etaient présents :

Mesdames BONTEMPS Corinne, POUILLE Odile, CLAVIER Thérèse et Messieurs GUIBON Lionel, LARUE Christian, BOUCOURT Bruno, FORESTIER Franck BODELOT Fernand, BONGARD Bruno, LEROUX Laurent, LESIEZKA Yoan.

Etait absent excusé : Monsieur LEDUC Robin (pouvoir à Monsieur GUIBON Lionel).

Etaient absentes : Mesdames DEBORDES Marie- Anaïs et MASSON Solène.

Date de convocation et d'affichage : 26 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de votants : 12

Quorum requis : 8

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2025.
2. Désignation du secrétaire de séance.
3. Aménagement de 3 passages piétons PMR – Choix de la maîtrise d'œuvre.
4. Aménagement de 3 passages piétons PMR – Choix de l'entreprise en charge des travaux.
5. Acquisition d'une balayeuse désherbeuse d'occasion.
6. Questions diverses.

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2025.

Monsieur le Maire interroge le Conseil Municipal sur le procès-verbal de la dernière séance. Le procès-verbal du 19 juin 2025 est approuvé à l'unanimité.

Objet : Désignation du secrétaire de séance.

Madame Corinne BONTEMPS est désignée secrétaire de séance.

Objet : Aménagement de 3 passages piétons PMR -Choix de la maîtrise d'œuvre. **Délibération n°20250703/01.**

Rapporteur : Monsieur Franck FORESTIER

Monsieur FORESTIER indique que l'aménagement des passages piétons rue des Ecoles doit remplir un cahier des charges répondant aux normes PMR. Il convient de faire appel à un assistant à maîtrise d'ouvrage pour la conception des plans, la préparation et le suivi de chantier.

Monsieur BONGARD considère que deux passages piétons indiqués sur le plan sont rapprochés. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de ceux situés devant la mairie et devant l'accès aux écoles. Les plans sont envoyés aux services du département pour information mais l'aménagement relève de la police du maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 12 voix Pour (11 membres présents et 1 membre représenté):

- Accepte le devis en date du 25 mars 2025 de la société BECD SD DELEGRANGE d'un montant de 2 000€ HT.
- Charge Monsieur le Maire de signer tout document se rapportant à ce dossier.

Objet : Aménagement de 3 passages piétons PMR - Choix de l'entreprise en charge des travaux.

Délibération n°20250703/02.

Rapporteur : Monsieur Franck FORESTIER

Monsieur FORESTIER fait part des résultats de la consultation pour l'aménagement de 3 passages piétons répondant aux normes PMR rue des Ecoles.

- La société EIFFAGE pour un prix HT de 15 374,46€ soit 18 449,35€
- La société LABBE pour un prix HT de 12 626,10€ soit 15 151,32€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 12 voix (11 membres présents et 1 membre représenté):

- Accepte le devis de la société LABBE en date du 12 juin 2025 d'un montant HT de 12 626,10€ soit 15 151,32€ TTC.
- Charge Monsieur le Maire de signer tout document en lien avec ces travaux.

Monsieur BODELOT demande combien de temps dureront les travaux. Monsieur le Maire estime la durée à 10 jours. Il s'enquiert également de savoir si ces travaux sont subventionnables. Cette opération ne peut pas être subventionnée car il s'agit de travaux d'entretien avec une mise en conformité des normes sur des éléments déjà existants.

Madame CLAVIER s'interroge sur les modalités de circulation pendant les travaux. Monsieur le Maire dit qu'un arrêté temporaire modificatif de circulation sera appliqué.

Objet : Acquisition d'une balayeuse désherbeuse d'occasion

Délibération n°20250703/03.

Monsieur le Maire rappelle que lors de la dernière séance, la vente d'une balayeuse désherbeuse par la commune d'Avrigny avait été évoquée.

L'ensemble des membres du conseil municipal a pris connaissance des caractéristiques du matériel.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, par 12 voix (11 membres présents et 1 membre représenté):

- Emet un avis favorable pour l'acquisition d'une balayeuse désherbeuse de type COCHET Easy Clean vendue par la Commune d'Avrigny au prix HT de 4 500€.
- Charge Monsieur le Maire de signer tout document se rapportant à cette opération.

Informations :

- Madame BRANDAO, Présidente de Canly Gym, demande qu'un cours supplémentaire de pilates soit autorisé le mardi de 16H30 à 17H30. Un nouveau cours de gym douce le mercredi après-midi pour les plus de 60 ans sous condition d'un minimum de 20 participants est également envisagé. Les élus craignent que le cours de gym douce fasse concurrence au cours de pilates. Il est rappelé que les associations doivent demander chaque année la mise à disposition des locaux communaux au minimum 2 mois avant le début de la saison afin que la convention annuelle soit établie. Ces dates n'ont pas été fournies par Canly Gym alors que les bulletins d'inscription pour certains cours ont été distribués en début de mois aux adhérents.
Monsieur BOUCOURT souligne qu'une charte associative a été signée et qu'elle doit être appliquée sous peine de baisse des subventions attribuées. Monsieur le Maire souhaite qu'une réunion soit organisée avec les présidentes, présidents et secrétaires des associations en septembre afin de clarifier les obligations de chacun.
- Une cuisine scolaire ouvrira prochainement à Longueil-Sainte-Marie. Madame Laurence BERTRAND, Adjointe au Maire de Longueil-Sainte-Marie, va rencontrer les élus de Canly afin de présenter le concept de cuisine centrale qui s'inscrit dans une démarche de transition alimentaire responsable, durable et solidaire.
- Une réunion publique relative au projet de requalification de la RN31 se tiendra mardi 16 septembre 2025 à 18H00 salle René BECUWE. Différentes variantes seront présentées par la DREAL.

Questions diverses :

- Monsieur BONGARD interpelle Monsieur le Maire au sujet du rapport de la CAUE concernant l'étude du bâtiment du Jeu d'Arc. Il est indiqué une possibilité d'aménagement de jeux pour enfants. Monsieur le Maire répond que ce n'est qu'une hypothèse.
- Madame POUILLE demande si l'implantation d'une éolienne à Jonquières est confirmée. Monsieur le Maire n'a pas d'information à ce sujet.

La séance est levée à 18H30.

Le Maire

Lionel GUIBON

La secrétaire de séance

Corinne BONTEMPS